

Le prix de l'abonnement à cette feuille, qui paraît les Mercredis et Samedis, est de 5 ll. pour 6 mois, et de 5 ll. 50 cts. pour la recevoir par la poste, franche de port.

JOURNAL

Pour les Abonnemens, Insertions, Correspondances, Annonces, etc., s'adresser à l'imprimerie du Journal. Les Insertions coûtent 10 cents par ligne d'impression.

DE LA VILLE ET

DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG



ALLEMAGNE. — *Francfort, 20 janvier.*

On lit dans le *Courrier de Franconie* du 14 janvier :

Notre archevêque est entièrement rétabli, il a écrit de sa main une lettre à S. M. le roi de Prusse. Dans cet autographe, l'honorable prélat supplie S. M. de daigner le faire traduire de suite devant un tribunal compétent, ou si on croit devoir lui refuser ce bénéfice de la loi, de lui permettre au moins de se rendre à Cologne en toute liberté pour reprendre la direction du diocèse qui lui a été confié. Dans le cas où S. M. ne consentirait pas encore, il demande à être reconduit dans la forteresse de Minden, pour pouvoir, maintenant qu'il est rétabli, endurer la captivité pour la gloire de Dieu et de la sainte religion.

On est naturellement très-curieux de connaître la réponse que fera S. M. à une lettre conçue en des termes aussi convenables et aussi pleins de dignité.

L'archevêque se trouve à Darfeld sous une surveillance sévère, quoique non ostensible.

— On écrit d'Odessa, 25 décembre :

Un courrier, arrivé hier d'Orenburg, a apporté la nouvelle que les Kirgis-Kajeskes, peuplade belliqueuse, nomade et tribulaire de la Russie, ont offert de fournir un corps auxiliaire de 10,000 hommes pour l'expédition en Kivie : ces troupes parfaitement armées et disciplinées, ne demandent à être payées qu'à l'issue de la campagne. Ces militaires sont très utiles. Ils sont habitués au climat du pays, dont ils connaissent la langue. Ils ont offert de servir sous les ordres des officiers russes. L'empereur a accepté leurs services, et le ministre de la guerre va envoyer des officiers russes à ces tribus.

— Le *Journal de Smyrne* confirme la nouvelle d'une collision sanglante entre les officiers français se rendant en Perse et la suite de Hussein Khan. Il dit que quatre officiers et trois de leurs drogmans ont perdu la vie.

— Dans un de ses derniers numéros, la *Gazette de Rhin et Moselle*, publiée à Coblenz, dit qu'en Belgique des propositions vont être faites à la chambre des députés afin d'amener l'adjonction de ce pays à l'union des douanes allemandes.

Le gouvernement prussien, dit cette feuille, ne souffrira jamais que, pour tirer l'industrie belge du malaise qui pèse sur elle, on porte un immense préjudice à l'industrie du grand-duché du Rhin.

Elle termine en disant que si l'on voulait donner suite à ce projet, d'énergiques protestations s'éleveraient sur tous les points des provinces rhénanes de la Prusse, de la Hesse et de la Bavière.

— Des correspondances de Trébisonde annoncent la reprise des hostilités en Perse sur une large échelle. Les troupes du shah de Perse marchent contre Hérat, à l'instigation de Kamran, ancien allié des Anglais et qui aujourd'hui se déclare contre eux, autant par jalousie contre le shah de Soojh, créature des Anglais, que par suite des instigations de la Russie. Il en résulte que la Russie va exercer de l'influence sur une des plus vastes contrées de l'Afghanistan et que l'Angleterre qui se croyait tranquille et assurée des côtes de Caboul et Candahar va être forcée de se remettre en campagne.

ANGLETERRE. — *Londres, 21 janvier.*

Le frère Mathieu, de l'ordre Saint-Dominique, vieillard octogénaire, natif de Cork, parcourt maintenant sa patrie, l'Irlande, dans le but d'y fonder des sociétés de tempérance, et dans cette tâche il obtient, dit-on, de grands succès.

Partout où cet ecclésiastique a paru, et même dans le comté de Tipperary, où l'immense majorité de la population boit avec le plus grand excès, des milliers de personnes des deux sexes l'ont entouré dans les rues et sur les places publiques, se sont prosternées devant lui, et ont prononcé à genoux la formule de serment qu'il leur dictait, et qui est conçue en ces termes :

« Je promets, avec l'aide de Dieu, que tant que je serai membre de la société de tempérance je m'abstiendrai de toute espèce de boisson spiritueuse, excepté dans le cas où un médecin m'or-

donnerait d'en prendre comme médicament, et je tâcherai d'engager les autres personnes, par mes conseils et en prêchant d'exemple, à pratiquer la même abstinence. »

— Des ordres viennent d'être transmis à Woolwich pour qu'une troupe d'artilleurs et d'artificiers se tint prête à s'embarquer sur les vaisseaux qu'on équipe pour les côtes de la Chine. Les préparatifs se font avec tant de promptitude qu'on y travaille même le dimanche. Des officiers de l'artillerie royale ont reçu l'ordre de se tenir prêts à s'embarquer de moment en moment. On dit qu'on a l'intention d'acheter aussi près des côtes de la Chine que possible plusieurs bâtimens qui seront remplis de combustibles et convertis en brûlots contre les jonks de guerre des Chinois. (*Globe.*)

— La ville de Manchester a été en alarme lundi matin, par suite de la nouvelle inattendue que seize filatures de coton avaient cessé de travailler. Il paraît qu'il existe dans beaucoup d'établissements qui filent des qualités super fines une classe de filiers qui gagnent beaucoup plus que les autres ouvriers des mêmes établissemens uniquement parce que ceux-ci travaillent par hasard à des qualités plus grossières. Mais les ouvriers veulent faire disparaître cette inégalité, et que d'autre part les fabricans ont non-seulement l'intention de mettre les deux classes d'ouvriers sur le même pied, mais encore de diminuer le salaire des uns et des autres.

Aussi les ouvriers ne veulent pas s'y soumettre et 10000 individus refusent de travailler. La police est sur ses gardes, mais la ville jusqu'à présent est parfaitement tranquille.

— On lit dans le *Globe* :

Nous avons mis un peu de retard, à cause de la discussion de nos intérêts domestiques à entretenir nos lecteurs du remarquable discours prononcé par M. Thiers, à la chambre des députés de France, au sujet de la question d'Orient et de l'alliance de la France et de l'Angleterre. Ce discours est un des plus remarquables qu'ait jamais prononcé cet homme d'état distingué; et sans vouloir examiner les différences de détail entre M. Thiers et le ministère, nous dirons que c'est un grand bonheur pour la France et pour l'Angleterre de posséder des hommes d'état qui puissent envisager d'un coup d'œil ferme et calme la situation générale des affaires de l'Europe, et qui soient imbus des véritables principes de politique qui doivent guider des états tels que l'Angleterre et la France. C'est la meilleure garantie contre le renouvellement de sentimens hostiles et la possibilité de collisions que quelques personnes, dans l'un et l'autre pays, sont assez aveugles ou assez mal intentionnées pour provoquer.

FRANCE. — *Paris, 24 janvier.*

On lit dans l'*Univers* :

Il paraît certain que les négociations de la Russie avec le cabinet anglais, rompues il y a quelques jours, ainsi que nous l'avons dit, viennent de se renouer. De nouvelles instructions ont été envoyées de St Pétersbourg à M. de Brunow, et on assure que depuis leur arrivée de nouvelles concessions auraient été consenties. Toute difficulté serait levée et le traité entre l'Angleterre et la Russie au moment d'être signé. Des dépêches arrivées de Londres ont, dit-on, annoncé cet important résultat à M. le comte de Médem.

— On écrit de Lugano (Tessin) 18 janvier :

Le journal de Lugano, *il Repubblicano*, du 18, que nous venons de recevoir par voie extraordinaire, contient le *post scriptum* suivant :

Nous apprenons, au moment de mettre sous presse, que l'ambassade autrichienne a signé les passeports du nouveau gouvernement, et que l'ambassade française nous a reconnus par dépêche officielle.

— Il est question depuis quelques jours de réunions secrètes, de mystérieux conciliabules où l'on s'occupe beaucoup de la garde nationale de Paris; il paraît que le pouvoir, loin d'être revenu de la terreur que lui a causée une démonstration fort inoffensive, en fait l'objet incessant de ses délibérations; il consulte, il interroge les conseillers ordinaires et extraordinaires sur les mesures qu'il doit prendre dans une situation dont la peur lui exagère les

périls. On parle d'épurations dans les rangs de la garde nationale et d'un projet qui ne tendrait à rien moins qu'à faire sanctionner par la chambre une disposition additionnelle à la loi sur la garde nationale et qui condamnerait les citoyens à une espèce d'ilotisme politique. Cette disposition serait surtout très-sevère à l'égard des officiers de la garde nationale atteints et convaincus de manifestations en faveur de la réforme électorale. On parle aussi de nouveaux réglemens de police intérieure pour les corps-de-garde de la milice citoyenne et notamment d'un ordre du jour qui défendrait expressément d'y parler politique. (Capitole.)

— On lit dans *l'Univers* :

Le conseil des ministres s'est réuni aujourd'hui aux Tuileries pour s'occuper des affaires d'Orient. Des dépêches importantes sont arrivées hier au ministère. Nous sommes en mesure de confirmer la nouvelle que nous avons donnée les premiers au sujet de la reprise des négociations du cabinet anglais avec M. de Brunow. Quand nous disons le cabinet anglais, nous allons trop loin ; nous ne devons parler que de lord Palmerston, qui met le plus singulier entêtement à séparer son gouvernement de la France pour le jeter dans les bras de la Russie.

— On lit dans la *Presse* :

Une lettre de Londres annonce que le 17 de ce mois, à la suite de quelques débats, ont été signées entre lord Palmerston et M. de Brunow, les bases du traité d'alliance entre l'Angleterre et la Russie, relativement à l'affaire turco-égyptienne.

La veille, il y avait eu conseil des ministres au Foreign-Office, et le cabinet avait décidé, à l'unanimité, l'adoption des propositions de M. de Brunow. L'ambassadeur d'Autriche, qui avait, dit-on, reçu l'ordre de son gouvernement de se conformer aux décisions de l'Angleterre en cette occurrence, aurait donné son adhésion aux bases du traité.

Nous ferons remarquer qu'aucune feuille de Londres du 22 janvier ne confirme encore une nouvelle aussi grave. Nous espérons que cette affaire donnera lieu à des interpellations parlementaires, car voilà plus d'un mois que l'on parle des propositions de M. de Brunow, et que l'on sème l'inquiétude en France sur la suite des négociations ouvertes à Londres. (Correspondance.)

— Communication officielle a été donnée aujourd'hui aux deux chambres par M. le maréchal Soutz, du mariage de S. A. R. Mgr. le duc de Nemours avec S. A. R. la princesse Victoire-Auguste-Antoinette de Saxe-Cobourg-Gotha.

— On a publié la dépêche télégraphique suivante :

Toulon, 21 janvier.

Alger, 18 janvier, à quatre heures du soir.

Le maréchal Valée à M. le ministre de la guerre.

Aucun événement n'a eu lieu dans la province d'Alger. Les Arabes ennemis ne se sont pas montrés dans la plaine depuis le 31 décembre.

Les bateaux de Bone et d'Oran ne sont pas arrivés.

Du 25. — Voici les réflexions du *Commerce* sur le traité anglo-russe dont tout le monde parlait hier :

« Si ce traité existe, quelle sera cependant la position de la France ? Voudra-t-elle soutenir l'Égypte ? Ce sera la guerre, et la guerre venue par la faute du pouvoir. Abandonnera-t-elle Méhémet-Ali, son allié, au sort qu'on lui prépare ? Mais quelle humiliation, et qui pourrait penser désormais à rechercher son alliance ?

» De quelle manière on envisage la question, on verra de toutes parts des inconvéniens, des dangers, et la preuve du dés crédit où notre politique est tombée. La France n'est plus comptée en Europe ; les affaires s'arrangent sans elle et malgré elle ; tout ce qu'on veut c'est l'affaiblir, et chaque jour elle s'affaiblit en effet. Le pouvoir commence à recueillir les fruits de sa conduite extérieure ; il a cru à son habileté et n'a jamais eu que de l'intrigue. Il a trompé la Russie en 1834, et la Russie ne veut plus de lui pour allié. Il a trompé l'Angleterre dans le traité de la quadruple alliance, et l'Angleterre vient de rejeter avec dédain les offres qu'il lui avait faites de son amitié. Toute l'Europe l'abandonne ; malheureusement c'est le pays qui devra payer ses erreurs. »

— Le silence du cabinet Melbourne à l'égard du cabinet des Tuileries et de la France, dans le discours d'ouverture du parlement d'Angleterre, avait d'abord été pris en mauvaise part ici ; le château ne s'attendait pas à ce témoignage d'un refroidissement si manifeste dans le système de la quadruple alliance, et il en avait conçu des inquiétudes assez sérieuses. Mais il s'en est peu rassuré depuis, et aujourd'hui il espère que l'envoyé extraordinaire qui doit assister au mariage de la jeune reine concourra puissamment à réconcilier les deux gouvernemens ; toutefois, il y a un incident assez singulier qui se rattache à cette omission calculée du nom de la France dans le discours d'ouverture du parlement d'Angleterre ; c'est que quelques jours avant qu'il fût prononcé, une dépêche de M. le comte Sébastiani, notre ambas-

sadeur à Londres, assurait que ce discours contiendrait un compliment en bonne forme pour le gouvernement français. Voilà un ambassadeur fort habile, et surtout bien renseigné ! (Capitole)

— Une lettre de Toulon, du 19 janvier, nous donne les détails suivans :

« Le total des renforts envoyés en Afrique depuis la reprise des hostilités est de plus de 16,000 hommes ; mais comme il y a eu des renvois à Toulon de malades et d'hommes ayant fait leur temps, les renforts se trouvent réduits à 12,000 hommes.

» Nous avons encore dans les environs de Toulon, ajoute notre correspondant, plus de 3,000 hommes pour les provinces d'Alger, d'Oran et de Constantine ; à Portvendre environ 1,500 hommes ; à Marseille environ 500 ; total des troupes prêtes à s'embarquer, environ 5,000, ce qui porte à 21,000 l'effectif des renforts expédiés et destinés pour l'Afrique, indépendamment des détachemens qui sont en route pour Toulon, Marseille et Portvendre.

» En ce moment la province d'Alger a 22,000 hommes valides, celle d'Oran 7,500, et celle de Constantine 13,000. Avec tous les renforts que l'on a envoyés en Afrique, on a pu à peine atteindre, en y comprenant les hôpitaux et les ambulances, l'effectif de 48,000 hommes, fixé pour le temps de paix par les chambres, tant le déficit était considérable. L'armée d'Afrique était dans ces derniers temps, comme celle de la restauration en 1830 ; il y avait sur le papier le double de l'effectif présent sous les drapeaux. Avis aux chambres et à la cour des comptes. »

— Une communication importante a été faite aujourd'hui par le gouvernement aux deux chambres : le mariage de M. le duc de Nemours avec la princesse Victoire-Auguste-Antoinette de Saxe-Cobourg a été annoncé par le président du conseil. Les deux chambres ont accueilli par les témoignages d'une sympathie sincère la nouvelle d'un événement si heureux pour le roi, pour la dynastie que la France a mise à sa tête. La chambre des députés, sur la proposition de son président, a décidé qu'une députation irait porter ses félicitations aux pieds du trône.

M. le président du conseil a présenté à la chambre des députés un projet de loi tendant à accorder une dotation annuelle de 500,000 fr. à M. le duc de Nemours. Aux termes du même projet, une somme de 500,000 fr. serait affectée aux dépenses du mariage. Le douaire de la princesse est fixé à 300,000 fr.

La princesse Victoire-Auguste-Antoinette de Saxe-Cobourg-Gotha, qui doit épouser M. le duc de Nemours, n'a pas encore dix-huit ans : elle est née le 14 février 1822.

Son père, le duc Ferdinand, est propriétaire du 8^e régiment de hussards au service d'Autriche. La princesse Marie, sa mère, est fille du feu prince de Kohary, chancelier de la cour du royaume de Hongrie.

Ainsi donc la princesse Victoire est nièce du duc régnant de Saxe-Cobourg-Gotha, sœur du roi de Portugal, nièce de S. M. le roi des Belges et de la grande-duchesse Anna-Feodorowna de Russie, veuve du grand-duc Constantin, et cousine germaine de la reine Victoria et du prince Albert, roi futur de l'Angleterre.

— On écrit de Bilbao que la province de Biscaye refuse positivement d'envoyer des députés aux cortès, car en agissant ainsi elle ferait une concession sur ses *fueros*, et elle est bien décidée à les conserver dans toute leur étendue.

— A l'instant nous recevons le *Phare des Pyrénées* du 20 janvier. Ce journal est fort hostile à la cause royale.

Voici ce qu'on lui écrit de Saragosse en date du 16 :

« Cabrera a donné l'ordre de faire brûler toute la paille qui se trouve dans les villages voisins (de Morella). Il n'est plus malade et a repris le commandement. »

Quant à Llangostera, l'un des lieutenans de Cabrera, que la dépêche télégraphique d'hier, fait arriver à Morella en toute hâte pour y donner des ordres, attendu le péril où se trouvent les jours de son chef, ce même Llangostera, d'après le *Phare des Pyrénées* se battait vigoureusement le 14 contre le général Ayerbe en vue du village de la Mata. Le feu a été très-vif, dit le même journal, et a duré long-temps.

On ne connaît pas encore le résultat de cette action.

PAYS-BAS. — *La Haye*, 25 janvier.

Le roi vient d'ordonner la suppression du 5^e escadron du régiment de lanciers et du 5^e escadron de hussards.

— Les sections de la seconde chambre des états-généraux continuent sans interruption l'examen des cinq projets de loi relatifs à la révision de la loi fondamentale, présentés par le gouvernement. Nous apprenons qu'à l'occasion de cet examen les sections ont indiqué tous les articles de la loi fondamentale auxquels elles désirent voir apporter des modifications afin de mettre par ce moyen le gouvernement à même de connaître et d'apprécier entièrement les sentimens de la majorité.

— On prétend que le président de la Société de Commerce s'est rendu à La Haye au commencement de cette semaine, dans le

but de conclure avec le gouvernement un nouveau contrat, relativement aux produits de nos possessions des Indes-Orientales. Cette convention serait, dit-on, conclu pour un très-long terme. (Handelsblad.)

— Les états-généraux ont terminé leur examen de la loi fondamentale et les procès-verbaux seront envoyés demain au roi, après quoi les membres retourneront dans leur famille pour y attendre ce qu'il plaira au gouvernement de décider. Liège, 25 janvier.

N'est-il pas étrange qu'il n'échappe pas un seul mot sur le résultat des négociations que nos diplomates ont été chargés d'ouvrir en Allemagne? Tous sont de retour en Belgique depuis quelque temps, et l'on est encore à savoir quel a été l'objet de leur mission. Les uns ont cru qu'il s'agissait de placer notre nouvelle nationalité sous la protection de la confédération germanique, afin d'éviter le sort que lui destine la France; les autres ont pensé qu'il était question de nous associer au système commercial à la tête duquel la Prusse se trouve placée. Quelles qu'aient été les vues du gouvernement belge dans l'envoi de tant de négociateurs, le mutisme dans lequel il se renferme depuis leur retour, fait justement présumer qu'ils ont échoué dès leur début. En effet, si la diète et les différentes cours auprès desquelles on les avait accrédités, avaient consenti à entrer en négociations sur l'objet de leur mission, il est évident que leur séjour se serait prolongé jusqu'à ce que l'affaire eût été conduite à heureuse fin, au moins assez éclaircie pour qu'on reconût l'impossibilité de s'entendre. Le prompt retour de nos envoyés prouve donc qu'on a unanimement regardé leur demande comme inadmissible; et qu'ainsi nous n'avons rien à espérer de l'Allemagne sous aucun rapport. (Industrie.)

— Ce que depuis quelque temps on redoutait avec raison, vient enfin de se réaliser. Le ministère français a remis à la chambre des députés un projet de loi ayant pour objet une augmentation de droits d'entrée sur les fils et les toiles de lin de provenance étrangère.

L'adoption de cette loi sera un nouveau coup funeste porté aux deux Flandres, naguère au comble de la prospérité, et aujourd'hui menacées de perdre leur principale branche d'industrie.

On se rappelle, à cette occasion, que dans le courant de l'année dernière, les journaux ministériels avaient publié avec emphase, que Léopold, dans l'un de ses voyages à Paris, avait pris à tâche de sauver les intérêts de nos deux plus belles provinces, en négociant avec Louis-Philippe et ses ministres le retrait du projet de loi dont il s'agit; et ils ajoutaient que l'habileté et l'influence personnelle du monarque belge avaient été couronnées du plus heureux succès. La France avait-elle en effet promis, ou n'était-ce là qu'une de ces jongleries habituelles du cabinet de Bruxelles? C'est ce qu'il serait difficile de dire d'une manière positive.

Quoi qu'il en soit, voilà le gouvernement belge en présence d'une nouvelle hostilité de la France. (Idem.)

GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG.

LUXEMBOURG, 25 janvier.

Le tribunal de première instance de et à Luxembourg, a par sa délibération du 28 du courant appelé l'huissier Hilger, d'Eich, aux mêmes fonctions à la résidence de Luxembourg.

REVUE DES ÉVÉNEMENTS.

En Asie l'expédition russe marche à grandes journées vers les frontières du Khiwa, dans le but probablement de balancer, si la nécessité s'en faisait sentir, les derniers succès remportés par l'Angleterre dans le pays des Affghans. Partout sur leur passage les soldats du czar sont accueillis avec une rare bienveillance par les peuplades dont ils traversent le territoire.

Toujours des ténèbres continuent à planer sur la question turco-égyptienne. Ce différend semble diviser les puissances autant qu'autrefois, et non loin des mêmes rives, les dieux, dit-on, se partagent entre César et Pompée. La solution que les feuilles de Paris nous annoncent aujourd'hui serait-elle définitive?

En attendant toutefois qu'elle intervienne, et que la sanction s'en suive, Méhémet-Ali se tient sur ses gardes. Le rusé Satrape fortifie Saint-Jean-d'Acre, et se promet bien de tirer parti de la plus légère dissidence qui s'éleverait parmi les cinq arbitres.

Arrivée en Egypte de Kiamil-Pacha, porteur du hattî-shériff; réception solennelle de cette pièce importante destinée peut-être à changer la face de l'Orient.

Révolte de l'Albanie, tendances insurrectionnelles en Macédoine, parmi les populations chrétiennes chez lesquelles se réveille l'esprit d'indépendance.

Comme nous avons eu lieu de le constater plus d'une fois dans nos précédentes revues politiques, toujours calme profond en Au-

triche, en Prusse, dans les états de la confédération et en général dans toutes les contrées faisant partie de l'Allemagne. Velleités du cabinet de Vienne d'intervenir à main armée dans les troubles qui déchirent une partie de la Suisse.

Voyage du duc de Bordeaux de Rome à Naples.

Vagues rumeurs sans cesse démenties de la mort du général en chef espagnol Cabrera.

Dispositions hostiles du Portugal à l'égard de la Grande-Bretagne. En France, sanglante collision dans le département de l'Arriège. Mise en jugement des individus faisant partie de la seconde catégorie des accusés des 12 et 13 mai. Scission entre la France et l'Angleterre au sujet des affaires d'Orient. Démonstration significative d'une partie de la garde nationale en faveur de la réforme électorale. Visite rendue à M. Laffite; suspension du capitaine Vallé le chef de file.

Manœuvres sourdes en Belgique contre la liberté de la presse. Cruelle détresse qui afflige en ce pays l'industrie manufacturière et linière. Incessantes réclamations pour faire cesser le malaise. Impuissance de la part du gouvernement d'y mettre un terme.

Dans le royaume des Pays-Bas la grande question à l'ordre du jour est la révision de quelques dispositions du pacte fondamental devenue nécessaire par suite du traité des 24 articles.

En Angleterre préparatifs de guerre contre la Chine. Condamnation à mort de plusieurs meneurs chartistes. Tentatives sur divers points de quelques bandes armées appartenant à ce dernier parti. Dispositions pour la célébration future du mariage de la reine.

En Amérique, sur les bords de la Plata, soulèvement des campagnes contre la tyrannie de Rosas, révolte d'une partie de ses troupes; marche des insurgés sur Buénos-Ayres.

Manifeste du président des états de l'Union.

Au Canada, nouveaux symptômes de mécontentement contre la domination britannique. (Lynx.)

Le rédacteur responsable, LAMORT.

MERCURIALES DE LUXEMBOURG. — Marché du 25 janvier

Prix moyen de la Rasière :

Froment, fl. 9 25 $\frac{1}{2}$; Méteil, 7 93; Seigle, 7 44; Avoine, 2 16.

ANNONCES ET AVIS DIVERS.

DE PAR LA LOI ET JUSTICE.

On fait savoir que le jeudi, trente avril prochain, vers les neuf heures du matin, à l'audience des expropriations forcées du tribunal de première instance de l'arrondissement de Luxembourg, siégeant au palais de justice en cette ville,

Il sera procédé à la première publication du cahier des charges qui sera dressé pour parvenir à la vente, par suite de saisie immobilière, 1° d'un moulin connu sous le nom de Weckermühlen, sis territoire de Wecker, mu par trois tournans, faisant de blé farine, avec scierie, corps-de-logis, le canal ou aqueduc, le tout d'un même tenant, avec toutes ses appartenances et dépendances;

2° De six pièces de terre labourables, sises l'une sur le territoire de Biver, et les autres sur le territoire de Wecker, contenant ensemble environ un bonnier nonante-sept ares cinquante centiares, et d'un jardin situé près dudit moulin, contenant environ quinze ares quatre-vingts centiares;

Tous lesdits immeubles dépendent de la commune de Biver, dont Wecker forme une section, canton de Grevenmacher, arrondissement et grand-duché de Luxembourg.

Lesdits immeubles ont été saisis à la requête du sieur Henri Michels, cultivateur et chauxfournier, demeurant et domicilié à Bertrange, ayant eu pour avoué, maître Napoléon Hippert, demeurant à Arlon, auquel est substitué maître Martin Græchen, avoué près le tribunal de première instance de l'arrondissement de Luxembourg, demeurant à Luxembourg.

Sur Jacques Nospelt, meunier et son épouse Elisabeth Lentz, demeurant et domiciliés ensemble au moulin dit Weckermühlen, commune de Biver susnommée, suivant procès-verbal de l'huissier Jean-Pierre Ettinger, alors à la résidence d'Eich, en date du vingt-sept octobre mil huit cent trente-huit, enregistré à Walferdange le trente-un du même mois, visé le même jour, vingt-sept octobre, 1° par le sieur Maurice Moris, greffier de la justice de paix du canton de Grevenmacher, et 2° par le sieur Mathias Mehlen, bourgmestre de la commune de Biver, à chacun desquels copie entière en a été laissée, transcrit au bureau des hypothèques de Luxembourg, le huit janvier mil huit cent quarante, rendu exécutoire par visa de M. le président dudit tribunal, du treize du même mois, et enfin transcrit au greffe du même tribunal, le mardi, vingt-un janvier mil huit cent quarante.

Le présent extrait a été exposé au tableau dans l'auditoire dudit tribunal, le jeudi, vingt-trois janvier mil huit cent quarante. Signé, P. FUNCK.

Enregistré à Luxembourg le vingt-trois janvier dix-huit cent quarante, vol. soixante-neuf, fol. cent soixante-huit, case première, reçu pour droit d'enregistrement. 1 60

de greffe. n 62 1/2

35 p. % additionnels. n 78

Total, trois florins un demi-cent. 3 00 1/2

Signé, RECHR.

GRAND CONCERT

VOCAL ET INSTRUMENTAL

Donné par Monsieur Vobaron, trombonne solo et violon de l'Académie royale de musique de Paris et membre de la société royale des compositeurs de Gand et Bordeaux, suivi de son fils, cornet à piston solo des concerts Valentino, accompagné de M^r. Charmant, piston solo des concerts Musard de Paris, accompagné de mademoiselle A. cantatrice, élève de M. Vaubaron.

PROGRAMME.

PREMIÈRE PARTIE.

1. Ouverture à grand orchestre.
2. Les montagnards, fantaisie, avec variations, composée et exécutée sur le violon, par M. Vaubaron, père.
3. Romance, crois moi, chantée par mademoiselle A.
4. Air varié pour le piston, par M^r. Charmant.
5. Le hussard au bal, quadrille français à grand orchestre avec solo de deux pistons.

SECONDE PARTIE.

1. Solo de flûte, exécuté par un amateur.
2. Fantaisie composée et exécutée sur le trombonne, par M^r. Vaubaron, père.
3. La prière de Robert le diable, romance chantée par Mlle. A.
4. Air varié exécuté sur le piston, par M^r. Vaubaron, fils.
5. Air hongrois, fantaisie exécutée sur le violon, par M^r. Vaubaron, père.
6. Le Basque, quadrille français à grand orchestre avec solo de piston.

Le concert aura lieu, hôtel de Luxembourg, dimanche, 2 février. On commencera à six heures et demie précises.

Prix du billet : 1 fr. 50 cts.

On pourra se procurer des billets à l'hôtel de Luxembourg.

VENTE D'UNE BELLE COLLECTION DE LIVRES

ANCIENS, INCUNABLES, MANUSCRITS, GRAVURES
ET CARTES GÉOGRAPHIQUES.

LUNDI, 24 février 1840, il sera vendu publiquement, à Luxembourg, une belle collection de LIVRES ANCIENS de Religion, d'Histoire, de Numismatique, de Littérature, de Sciences et d'Arts; plusieurs INCUNABLES et des MANUSCRITS TRÈS-PRÉCIEUX des 11^e, 12^e, 13^e et 14^e siècles, tous bien conservés; plus une collection d'environ mille GRAVURES ORIGINALES d'après les tableaux des grands maîtres, et mille CARTES géographiques anciennes.

Le Catalogue se distribue gratis, chez V. HOFFMAN, libraire; il sera expédié franco aux personnes qui lui en feront la demande par lettre affranchie.

Des facilités d'achat sont offertes (voir le Catalogue) aux personnes qui ne pourront se rendre à la vente.

Le local de la vente et l'heure seront postérieurement annoncés.

Pour tous renseignements à ce sujet, s'adresser au libraire HOFFMAN.

BEAU QUARTIER GARNI, composé de deux chambres et petit grenier à LOUER, pour entrer de suite en jouissance.
Rue de la Place-d'Armes, n° 216, chez M. Hoffman, libraire.

A Vendre ou à Affermer à des conditions très-favorables,

UNE BELLE FERME,

ainsi qu'une ACTION, consistant en un seizième de la mine de plomb de Longvilly, exploitée par la société de ce nom (Longvilly); le tout situé dans le grand-duché de Luxembourg et appartenant aux héritiers de feu Jean REDING, d'Allerborn, canton de Wiltz.

Cette ferme, une des plus belles des Ardennes, située au village d'Allerborn, se compose d'une maison de maître et d'une habitation pour le fermier; grange, écuries, forge et cour fermée, de 23 hectares de prés, 43 hectares de terres labourables, 110 hectares de terre à sarrasin, 36 ares de jardins, 18 ares de prés clos et 4 hectares de terres vaines.

S'adresser pour des renseignements ultérieurs au notaire BERNARD, de Wiltz, grand-duché de Luxembourg.

DIMANCHE, 2 février prochain, après le service divin, il sera procédé à la vente par adjudication publique des MARCHANDISES et MEUBLES dépendant de la faillite du sieur J. H. HEINS, ci-devant marchand-orfèvre à Ettelbruck.

Ettelbruck, le 28 janvier 1840. Le syndic provisoire de la faillite, CHOMÉ.

A louer pour entrer en jouissance le 1^{er} juin prochain,

Une MAISON située rue St-Philippe, n° 211.

S'adresser pour les conditions, à M. TINANT, à Arlon.

VENTE PUBLIQUE ET DÉFINITIVE D'UNE MAISON.

JEUDI, 30 du courant, à deux heures de relevée, en vertu d'un jugement sur requête, rendu par le tribunal de première instance, séant en cette ville, à la date du 19 mars dernier, par le ministère du Notaire soussigné, et à la requête des héritiers Jean Fischer;

Il sera procédé à la vente par adjudication publique, aux plus offrants et derniers enchérisseurs, d'une vaste maison d'habitation, sise en cette ville, rue Marché-aux-Herbes, n° 274, entre la maison du sieur Combé et celle du sieur Bourg. Cette maison est très-favorablement sise pour tout genre de commerce.

Le cahier des charges pour ladite vente est déposé en l'étude dudit notaire soussigné, où la prédite vente aura lieu.

Luxembourg, le 17 janvier 1840.

J. FUNCK, notaire.

Öffentlicher Verkauf eines Hauses nebst Garten, zu Wartringen.

Am 29. d. Januar, Nachmittags 3 Uhr, auf Anstehen und im Wohnhause des J. Kraus, daselbst.

Majerus, Notar.

Öffentlicher Verkauf eines Hauses nebst Ackerland, zu Hesperingen, bei der Wirthinn Hippert.

Am 2. d. M. Februar, auf Anstehen des M. Reiland, von Hesperingen.

Majerus, Notar.

Öffentlicher Verkauf eines Hauses nebst Garten, zu Bonneweg.

Am 3. des k. M. Februar, beim Wirthen J. G. Kieffer, auf Anstehen des P. Gendres, von daselbst.

Majerus, Notar.

Acht Tausend Franken
sind gegen gute hypothekarische Sicherheit und 5 p. % Zinsen, auf 10 bis 18 Jahre, zu haben bei

Majerus, Notar.

Wein- und Branntwein-Versteigerung.

Montag, den 10. d. k. Monats Februar, Nachmittags ein Uhr, und den darauffolgenden Tag, wird Herr J. V. Pescatore, Eigenthümer und Handelsmann hier, in der Schreibstube des unterzeichneten Notars, folgende, größtentheils selbstgezoogene und ganz reinehaltene Weine und Branntweine, öffentlich, auf Voeg, bis zum 11. November 1840, unter sehr günstigen Bedingungen, versteigern lassen:

2 1/2 Fuder	1806er Caseler,	
1	1811er Unterwojeler,	
4	1825er, 1832er und 1834er Ebnener,	
	Wormeldinger und Grevemacher,	
7	1833er	} Saar-Weine.
8	1834er	
14	1839er	

200	Flaschen Alicante,
600	„ Madera,
300	„ 1834er Bar-Wein,
500	„ Frontignan,
500	„ Lunel,
200	„ Arzac,

2146 Literes Rhum von 1834, vorzüglichster Qualität.

Sämmtliche Weine und Branntweine werden Stück und Halbstückweise, und in geringeren Quantitäten abgegeben.

Luxemburg, den 18ten Januar 1840. Majerus, Notar.

Möbel-Versteigerung.

Am Donnerstage, den 30. des laufenden Monats Januar, Vormittags neun Uhr, und am folgenden Tage, wird Herr Martin Gindorff, Gastwirth, in seiner Wohnung im Pfaffensthal, Hausmobilien aller Art, Matrasen und sonstiges Werkzeug, einen Branntweinskessel und sonstige Distillier-Geräthschaften, zwei halbe Fuder Wein von 1838 und 1839, zwanzig Hotten Branntwein, ein Pferd, eine Kuh, Pferdegeschirr, Wagen und Karren, etc., gegen baare Zahlung, versteigern lassen.

Majerus, Notar.

In der Gemeinde Kasse der Bürgermeisterei Wormeldingen, befindet sich eine Summe von sechs tausend drei hundert Franken, herkommend von dem Verkaufe der Güter der Schulstiftung von Wormeldingen, welche auf zehn Jahre, auf erste Hypothek, auszuliehen ist.

Ehnen, den 21ten Januar 1840.

Der Bürgermeister von Wormeldingen,

R. Wellenstein.